



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 MARS 2021**

N° : 2021-010
**OBJET : Budget Primitif du Budget Annexe Navette Fluviale du Canal de Jonage -
exercice 2021**

Date de la convocation : **Jeudi 11 mars 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu de façon exceptionnelle au Complexe du Mas du Roux (40 rue du midi, Beynost) pour respecter les mesures sanitaires COVID.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 25	en droits de vote	: 87,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote	: 16,5
	Votant·e·s : 29	en droits de vote	: 104

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5

LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
	MME GUILLAS (<i>suppléante</i>)	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (<i>suppléant</i>)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (<i>suppléant</i>)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Chapuis à Mme Creuze
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
Mme Fautra à M. Quiniou (Métropole de Lyon)
M. Vincent à M. Quiniou

Madame la Présidente expose,

Lors de la commission spéciale préalable au comité syndical du 16 octobre 2020 à laquelle l'ensemble des élus siégeant au Symalim ont été conviés, nous avons collectivement décidé de suspendre l'exploitation de la Navette du Canal en 2021 compte-tenu du coût de cette activité au regard de nos difficultés financières mais également compte-tenu des incertitudes liées à la pandémie Covid19.

Dans l'attente d'une décision sur le devenir du projet et de l'équipement, le budget 2021 est un budget minimaliste assurant l'entretien des équipements et permettant de mettre en œuvre certaines études pour éclairer la décision qui devra être prise d'ici la fin d'exercice 2021.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le budget primitif du Budget annexe Navette du Canal 2021 tel que présenté dans l'annexe ci-jointe qui s'équilibre en dépenses et recettes :
En fonctionnement à 60 000 €
En investissement à 30 824,26 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE